

# Regards sur Anjou

Loisirs

## Nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes



Anjou offre aux Angevins de multiples occasions de pratiquer des loisirs culturels, sportifs, de plein air ou récréatifs. L'arrondissement est en cela aidé par le milieu associatif angevin qui joue un rôle essentiel dans le développement d'une offre de services diversifiés. Les organismes partenaires sont reconnus comme des collaborateurs de premier plan. En tant que maître d'œuvre, l'arrondissement, par l'entremise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, soutient ces regroupements associatifs et leurs nombreux bénévoles. Avec l'émergence de nouvelles aspirations citoyennes en loisirs (notamment celles des aînés), des nouvelles réalités sociodémographiques et d'un cadre budgétaire limité, le conseil d'arrondissement a adopté à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 une nouvelle *Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes*. Tout en guidant Anjou dans ses choix et ses actions, la politique nous permettra de fournir à nos partenaires angevins un soutien en ressources financières et matérielles, tout en nous assurant d'une utilisation optimale et équitable de celles-ci.

Cette politique s'appuie sur des principes directeurs, comme le fait de proposer une offre de services accessible, diversifiée, de qualité, inclusive, concertée, complémentaire et sécuritaire. Elle définit les modalités de reconnaissance des organismes angevins souhaitant œuvrer à titre de partenaires et les types d'ententes de partenariat possibles. Elle précise la nature du soutien offert et favorise l'emploi efficient des installations ainsi que des ressources financières et matérielles. Elle intègre un processus de reddition de comptes à l'entente de partenariat conclue entre un organisme et l'arrondissement.

En adoptant cette politique, Anjou reconnaît la contribution vitale du milieu associatif à la qualité de vie des Angevins de tous âges et s'engage à mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour soutenir ses partenaires angevins dans la réalisation d'une riche offre de services en sports et loisirs, tout en respectant sa capacité financière.

Cette politique peut être consultée sur le site d'Anjou à [ville.montreal.qc.ca/anjou](http://ville.montreal.qc.ca/anjou).

Message de Luis Miranda

*Le déneigement :  
qui fait quoi?*



En ce début d'année 2016, j'aimerais vous apporter quelques précisions en regard des changements concernant le déneigement. Nous recevons plusieurs questions sur les rôles et les responsabilités de l'arrondissement et de la Ville de Montréal en la matière, et des clarifications s'imposent.

Comme vous le savez, la ville centre a mis de l'avant une nouvelle politique de déneigement et a repris le pouvoir en ce domaine. Dans ce contexte, c'est maintenant la ville centre qui détermine à quel moment nous allons déneiger. C'est elle qui donne le coup d'envoi. Ainsi, même si l'arrondissement considère qu'il y a lieu de déneiger après une tempête, nous n'avons plus le pouvoir de prendre cette décision et devons attendre que la ville centre décide pour l'ensemble des arrondissements. De même, la Ville nous indique à quel moment nous devons saler ou tasser la neige.

Durant la dernière saison hivernale, l'arrondissement avait procédé à neuf chargements alors que la neige avait été enlevée à cinq reprises en moyenne dans les autres arrondissements. Il va sans dire que cette nouvelle politique m'inquiète, car elle pourrait nuire aux services auxquels les Angevins étaient habitués en matière de déneigement (salage, déblaiement et chargement).

Bien que la Ville prenne maintenant les décisions, une fois celles-ci prises, il revient à l'arrondissement de procéder aux diverses opérations de salage, de déblaiement et de chargement. Ainsi, lors de la tempête de fin décembre, bien que l'arrondissement ait attendu que la Ville décrète l'opération, l'arrondissement d'Anjou a été le plus efficace en terminant le premier le chargement de la neige. L'efficacité de nos équipes de cols bleus et la gestion des contrats sont les facteurs déterminants qui influencent notre performance.

En résumé, la Ville prend les décisions en matière de déneigement et l'arrondissement exécute les opérations. Soyez assurés que, lorsque des opérations seront décrétées par la Ville, nous continuerons à nous démarquer dans la réalisation des activités.

Afin de nous aider à assurer cette qualité de service, je vous rappelle qu'il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 pouces) de même qu'après le chargement. Aussi, il est requis de respecter les panneaux de signalisation.

Pour tout commentaire sur le déneigement ou toute autre question, je vous invite à me contacter au 514 493-8010. Comme toujours, je suis à votre disposition pour vous rencontrer, même en dehors des heures d'ouverture de la mairie d'arrondissement.

*Luis Miranda*

Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Réalisation et conception graphique**  
Octane Stratégies

**Impression**  
Deschamps Impression

**Tirage**  
21 100 exemplaires

**Distribution**  
Société canadienne des postes  
(Courrier de quartier)

**Site Web**  
ville.montreal.qc.ca/anjou

**Dépôt légal**  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec

Copyright 2016 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



**Mairie de l'arrondissement d'Anjou**  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Ouverte du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 16h30  
anjou@ville.montreal.qc.ca

**Accueil, information et orientation**  
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et développement social**  
514 493-8200

**Centre communautaire d'Anjou**  
7800, boulevard Métropolitain Est  
514 493-8222

**Urgence**  
911

**Police**  
Poste de quartier 46  
514 280-0146  
Appels non urgents  
514 280-2222

**Travaux publics**  
(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

## Offres d'emploi d'été

# Travaillez pour l'arrondissement



Les offres d'emploi de l'arrondissement d'Anjou pour l'été seront publiées sur le site Internet de la Ville de Montréal du **26 février au 7 mars** inclusivement. L'unique façon de postuler consiste à remplir une demande d'emploi en ligne à [ville.montreal.qc.ca/emploi](http://ville.montreal.qc.ca/emploi).

### Note pour les emplois à statut étudiant

Le candidat doit suivre à temps plein une formation reconnue par le ministère de l'Éducation (joindre une preuve de fréquentation scolaire – Hiver 2016) et fournir une preuve de retour aux études en septembre 2016. Priorité aux candidats embauchés les années précédentes et bénéficiant d'une évaluation favorable.

### Emplois disponibles

**Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social**  
Emplois à statut auxiliaire

- Aide-animateur grade 1 (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Animateur accompagnateur pour enfant handicapé (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Instructeur de tennis

**Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social**  
Emplois à statut étudiant

- Journalier étudiant – Gardien de parc

**Direction des travaux publics et études techniques**  
Emplois à statut étudiant

- Journalier étudiant – Embellissement

**Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe**  
Emplois à statut étudiant

- Commis étudiant – Accueil (ou bureau Accès Anjou)
- Commis étudiant – Archives

**Direction du développement du territoire**  
Emplois à statut étudiant

- Commis étudiant – Contrôle d'occupation
- Commis étudiant – Dessinateur-génie
- Commis étudiant – Environnement

## Compte de taxes 2016

### Premier versement, date limite : 1<sup>er</sup> mars

Le premier versement est exigible le mardi 1<sup>er</sup> mars et le second le sera le mercredi 1<sup>er</sup> juin. Tout retard occasionne des frais d'intérêt. Si le montant est inférieur à 300 \$, le paiement est dû en un seul versement le 1<sup>er</sup> mars.

#### Modalités de paiement

##### PAR LA POSTE

Faire parvenir par la poste votre paiement par chèque personnel ou certifié, par mandat postal ou bancaire en prévoyant toutefois un délai de livraison suffisant. Joindre à votre paiement la partie supérieure détachable du compte ou inscrire le numéro de référence du compte de taxes au recto du chèque ou du mandat.

##### DANS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Dans les caisses Desjardins et dans plusieurs banques, paiement au comptoir ou au guichet automatique. Prévoir au moins deux jours ouvrables pour la transmission.

##### PAIEMENT PAR INTERNET

À partir du site Internet de votre institution financière. Moyen pratique et sécuritaire. Fini les files d'attente au bureau Accès Anjou.

##### EN PERSONNE

**Attention, il se pourrait que les bureaux de la mairie d'arrondissement soient fermés les 19 février et 1<sup>er</sup> mars, en raison d'une grève des employés cols blancs.**

En argent comptant (maximum 500 \$), par chèque personnel ou certifié et par carte de débit, à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

#### Consultation en ligne

Vous pouvez consulter en ligne votre compte de taxes à : [servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/ictl/recherche.do](http://servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/ictl/recherche.do)

### Évitez le gel des conduites d'eau



De petits gestes simples et peu dispendieux peuvent être faits pour éviter le gel de l'entrée d'eau et des tuyaux. Pour les connaître, vous êtes invités à consulter le site de la Ville de Montréal à [ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal](http://ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal) ou à appeler au 311.

## Vos élus, toujours disponibles

### Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les mardis 2 février et 1<sup>er</sup> mars, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.



**Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement  
District Ouest  
514 493-8019  
Équipe Anjou



**Andrée Hénault**  
Conseiller de ville pour  
l'arrondissement d'Anjou  
514 493-8051  
Équipe Anjou



**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de ville  
514 493-8010  
Équipe Anjou



**Paul-Yvon Perron**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est  
514 493-8017  
Équipe Anjou



**Michelle Di Genova Zammit**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre  
514 493-8085  
Équipe Coderre

# Semaine de relâche du 29 février au 4 mars

**DES ACTIVITÉS  
ENLEVANTES  
TOUTE LA SEMAINE**

## Club vacances

Le Club vacances organisera des activités culturelles, sportives et de plein air pour les enfants de 5 à 12 ans.



**Horaires :** Lundi au vendredi, 9 h à 16 h

Un service de garde pourra accueillir les enfants de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h (frais supplémentaires).

**Lieu :** Complexe sportif de l'École secondaire d'Anjou (accès par la porte 21)

**Sorties :** zoo de Granby, glissades sur tube au mont Avila et érablière La Goudrelle.

**Frais d'inscription :** 90 \$ avec carte de citoyen / 120 \$ sans carte de citoyen incluant toutes les sorties  
Service de garde : 15 \$ avec carte de citoyen / 20 \$ sans carte de citoyen

**Inscription en ligne :** en cours pour les Angevins; à partir du 8 février, à 19 h, pour l'ensemble des Montréalais.

## Patinage libre à l'aréna Chaumont

**Tous les jours, 14 h à 16 h**

Accès gratuit avec carte de citoyen, 2,50 \$ sans carte de citoyen (adultes), 1 \$ sans carte de citoyen (moins de 18 ans)

Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

**Renseignements :** 514 493-8256.



## Patinoires extérieures, anneau et sentier de patinage

**Tous les jours, de 12 h à 22 h**, si la température le permet.  
**Accès gratuit.**

**Parc des Roseraies** (patinoire)  
7070, avenue de la Nantaise  
514 493-8226

**Parc Lucie-Bruneau** (patinoire et anneau)  
7051, avenue de l'Alsace  
514 493-8224

**Parc Roger-Rousseau** (patinoire)  
7501, avenue Rondeau  
514 235-4850

**Parc de Spalding-Dalkeith** (patinoire)  
7901, avenue de Spalding  
514 771-0626

**Parc de Talcy** (patinoire et sentier)  
8151, avenue de Talcy  
514 493-8231

Des pavillons chauffés sont aménagés dans tous les sites et une surveillance des lieux est assurée durant les heures d'ouverture.

**Renseignements :** 514 493-8222.

## Festival Montréal joue

Entre le 20 février et le 6 mars, le Festival Montréal joue investit les bibliothèques de Montréal qui proposeront plusieurs activités pour les petits et les grands. À la bibliothèque Jean-Corbeil :

**Lundi 29 février, à 14 h**

Jeux de société libres, à partir de 6 ans  
Atelier de fabrication de bijoux, à partir de 7 ans

**Mardi 1<sup>er</sup> mars, à 14 h**

Bricolage, pour les 3 à 6 ans  
Défi-biblio : bricolage collectif, à partir de 8 ans

**Mercredi 2 mars, à 13 h**

La caravane ludique, foire de jeux pour la famille

**Jeudi 3 mars, à 14 h**

Bricolage, pour les 3 à 6 ans  
Jeux extérieurs et chocolat chaud, à partir de 8 ans

**Vendredi 4 mars, à 14 h**

Tournoi de Dés Pirates, à partir de 8 ans



## Concerts jeune public

L'arrondissement d'Anjou en collaboration avec les Jeunesses musicales du Canada invite les jeunes à deux spectacles musicaux. Les laissez-passer sont disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.



### Les athlètes de la flûte à bec

**Agora de l'École secondaire d'Anjou**  
**Lundi 29 février, à 11 h**  
**Pour les 6 à 11 ans**

Joignez-vous aux athlètes de la flûte à bec pour un tour de piste à vous couper le souffle. Du baroque au moderne en passant par les musiques du monde et populaires, les musiciens vous entraîneront dans une performance athlétique enlevante.



### Le luth, l'ami des rois

**Centre communautaire d'Anjou**  
**Samedi 5 mars, à 11 h**  
**Pour les 3 à 5 ans**

Un concert interactif qui plongera les petits au cœur de l'âge d'or du luth. Chantez en canon comme à la cour de France, décryptez d'anciennes partitions retrouvées au château d'Élisabeth 1<sup>re</sup> d'Angleterre, découvrez les pièces favorites du roi Christian IV du Danemark.

### Renseignements :

Centre communautaire d'Anjou, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 23 h, les samedi et dimanche, de 8 h 30 à 18 h • 514 493-8222

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 • 514 493-8200

## Bureau du citoyen



**Andrée Hénault**  
Équipe Anjou  
Samedi 13 février

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.



**Gilles Beaudry**  
Équipe Anjou  
Samedi 27 février

## Rappel

# Permis pour les chiens et les chats



Nous tenons à rappeler que, conformément au règlement sur le contrôle des animaux, le propriétaire ou gardien d'un chien ou d'un chat doit obtenir un permis pour la garde de chaque animal au plus tard le 30 janvier chaque année.

Le permis pour un chat coûte 5 \$ par animal. Celui d'un chien coûte 15 \$ la première année, puis 25 \$ les années subséquentes. Ce permis est gratuit la première année pour les animaux adoptés dans un refuge, les chiens d'assistance ainsi que pour les propriétaires âgés de 65 ans et plus.

Les chiens et les chats gardés dans l'arrondissement doivent porter en tout temps le médaillon prouvant leur enregistrement puisqu'il permet de les identifier.

L'arrondissement suggère aux propriétaires ou gardiens de ces animaux de conserver, durant la période de validité du permis, la preuve du paiement. Ainsi, en cas de perte du médaillon, il pourra être remplacé au coût de 5 \$ sur présentation de ce document.

Rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, pour vous procurer ce permis.

**Renseignements : 311.**

## Urbanisme

# Projets de construction, de rénovation ou d'installation d'une enseigne

## Modalités pour l'obtention d'un permis (PIIA)

### PIIA préalable

En vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA, RCA 45), la délivrance de permis de construction ou de rénovation de certains projets est soumise à l'approbation préalable **d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**. Dans ce cas, le projet devra être conforme au *Règlement de zonage (RCA 40)* et, en plus, il sera évalué en fonction d'objectifs et de critères particuliers, notamment pour son apparence et son intégration architecturale au milieu environnant. De ce fait, certains secteurs ou certaines catégories de projets doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative. C'est le cas, par exemple, lors d'une nouvelle construction, d'un agrandissement ou de la modification extérieure de la façade principale d'un bâtiment dans plusieurs secteurs. À noter que tous les projets d'installation d'enseignes y sont soumis.

### Dérogation mineure

La dérogation mineure est une procédure d'exception en vertu de laquelle le conseil d'arrondissement peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux qui ne respectent pas toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement. Cette mesure assure à la réglementation une certaine souplesse d'application dans le cas d'une dérogation dite mineure. Cette dernière peut être accordée si la demande correspond à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement, sauf lorsqu'il est question des règles relatives aux usages et à la densité d'occupation du sol.

### Délais d'obtention

Les demandes de dérogation mineure et tout projet assujéti au *Règlement sur les PIIA* doivent d'abord être soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et faire l'objet d'une recommandation. Les dossiers seront ensuite présentés au conseil d'arrondissement pour acceptation ou refus. Il est important de vous informer au comptoir d'accueil des permis, car plusieurs documents sont requis pour ces demandes et les **démarches d'obtention du permis peuvent prendre plusieurs mois**.

Si vous prévoyez des travaux de rénovation pour la période estivale, nous vous invitons à communiquer avec nous immédiatement, afin de vous assurer d'obtenir votre permis de construction au moment souhaité.

**Renseignements : 7171, rue Bombardier (2<sup>e</sup> étage), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, 311 ou 514 493-8086.**

## Environnement

# Installation de deux bornes électriques de recharge



Dans le cadre du *Plan local de développement durable*, notamment afin de réduire de 30 % les émissions de GES d'ici 2020 comparativement à 1990, l'arrondissement encourage l'électrification des transports et a donc installé deux bornes électriques de recharge dans les stationnements municipaux. L'une est située dans le stationnement du Centre communautaire d'Anjou et l'autre dans l'un des stationnements publics à proximité de l'avenue de Chaumont. Nous encourageons les citoyens qui possèdent un véhicule électrique à les utiliser.



## Collectes et contenant approprié

# Ordures ménagères et matières recyclables : prenez-vous le bon bac?

Le changement d'horaire de la collecte des ordures ménagères est en vigueur depuis le début janvier sur l'ensemble du territoire angevin. Dans les secteurs 1 et 3, deux collectes – les ordures ménagères et les matières recyclables – se tiennent en même temps le jeudi, de 7 h à 15 h. Mentionnons que, dans ces secteurs, une seconde collecte des ordures est effectuée tous les lundis.

Comme certains citoyens se servent du bac vert pour leurs ordures ménagères, les éboueurs sont dorénavant dans l'impossibilité de savoir ce que contient ce bac. L'arrondissement d'Anjou suggère l'utilisation d'un bac gris ou noir afin de faciliter la distinction entre les différentes collectes. **Le bac vert avec le logo du recyclage ne doit jamais contenir de déchets domestiques.**

## Recyclage : on choisit le bac orange, bleu ou vert avec le logo du recyclage

Différents contenants peuvent être utilisés pour mettre les matières recyclables, soit :

- Le bac roulant orange, bleu ou **vert avec le logo du recyclage** (de 120 à 360 litres);
- Le bac montréalais gris et vert (67 litres).

Les sacs en plastique transparents seront tolérés en 2016. En revanche, aucun sac blanc, noir ou orange ne sera accepté.

## Enlèvement des ordures : adoptez le noir

Il existe un code de conduite en vue d'assurer à la population angevine un service d'enlèvement des ordures ménagères de haute qualité. Les contenants acceptés pour cette collecte sont :

- Le bac roulant fermé en plastique moulé, par exemple le noir ou le gris (**pas le bac orange, bleu ou vert avec le logo du recyclage ni le bac montréalais**);
- Le récipient étanche (une poubelle munie d'un couvercle et de poignées ou d'anses).

Les sacs en plastique noir ou vert foncé non perforés peuvent aussi être utilisés.

## Quel est votre secteur?

Les citoyens sont priés de se référer à la lettre qu'ils ont reçue à domicile, au bulletin d'information *Regards sur Anjou* de décembre ou encore de visiter le site Web de l'arrondissement à [ville.montreal.qc.ca/anjou](http://ville.montreal.qc.ca/anjou).

## Besoin d'un bac de recyclage?

Le personnel du bureau Accès Anjou se fera un plaisir de vous renseigner à ce sujet. Composez le 311.



**Toute la population angevine doit s'assurer d'utiliser le bon contenant pour la bonne collecte!**

## Contrôle animalier



# Rappel des services offerts par la SPCA

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) est mandatée pour assurer le contrôle animalier sur le territoire d'Anjou.

Voici les services\* offerts :

- Ramassage sur le domaine public ou chez le citoyen d'animaux errants, dangereux, nuisibles ou blessés pour les soigner, les héberger et les offrir ensuite en adoption ou si nécessaire les euthanasier;
- Ramassage des animaux morts sur le domaine public ou chez le citoyen;
- Stérilisation, vaccination, soins de santé et installation d'une micropuce;
- Identification des animaux retrouvés et recherche de leur propriétaire;
- Réception de plaintes pour cruauté ou négligence envers les animaux;
- Informations et conseils relatifs aux techniques pour effaroucher les animaux sauvages (raton laveur, mouffette, écureuil, etc.) vivant en milieu urbain. En effet, ces animaux sont protégés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Nul ne peut donc les capturer, seule la SPCA dispose de cette autorisation si un animal représente un danger pour la population;
- Programme de stérilisation et retour à l'habitat visant à contrôler la population des chats errants avec la collaboration de citoyens bénévoles;
- Location de cage-trappe pour certains cas;
- Refuge pour un animal perdu. Le propriétaire de l'animal qui souhaite récupérer l'animal doit se présenter sur place et fournir une preuve qu'il en est le propriétaire, au moyen d'une facture de vétérinaire, d'une facture de la licence, de photos. Le fait que l'animal reconnaisse son maître est toutefois suffisant. Les frais d'hébergement s'élèvent à 17,25 \$ par jour.

De plus, il doit fournir des preuves de stérilisation et de vaccination. À défaut de ne pas les fournir, le propriétaire doit faire stériliser et vacciner l'animal par la SPCA ou le vétérinaire de son choix à la condition que ce dernier soit situé sur le territoire de l'île de Montréal.

Pour toute autre demande d'intervention, les citoyens sont invités à communiquer avec le bureau Accès Anjou au 311.

Bien que la SPCA offre plusieurs services 24 h sur 24, 7 jours sur 7, il est fortement conseillé d'appeler avant de se déplacer. En effet, des plages horaires sont notamment réservées à l'adoption.

\* Une entente est intervenue entre l'arrondissement et la SPCA concernant les services facturés au citoyen par la SPCA. Les services tarifés comprennent, entre autres, le ramassage et le transport d'un animal, les frais d'hébergement au refuge, la stérilisation, la vaccination, la pose d'une micropuce, le prêt d'une cage-trappe et l'euthanasie.

### Renseignements et intervention :

SPCA  
5215, rue Jean-Talon Ouest (métro Namur)  
514 735-2711, poste 0



## Sécurité routière



# Si je suis piéton...

- Je m'assure de voir, d'entendre et d'être vu
- Je traverse aux intersections
- Je respecte les feux de circulation
- Je suis attentif en traversant la rue
- Je me tiens à distance des véhicules lourds (je ne traverse jamais derrière un camion)
- Je traverse au bon endroit au bon moment





**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



**Intégrez la lecture dans la routine quotidienne du coucher.**



## Activités pour les jeunes

### Heure du conte et bricolage



**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
Tous les samedis du 20 février au 7 mai, à 10 h  
Pour les 3 à 5 ans et leurs parents

De nouvelles histoires à découvrir chaque samedi suivies d'un bricolage. Venez une, deux ou toutes les fois, vous serez les bienvenus.

### Brico-Fêtes Saint-Valentin



**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
Samedi 13 février, à 14 h

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
Jeudi 11 février, à 16 h

Venez créer un cadeau de Saint-Valentin personnalisé à offrir.

### Écrivez des mots d'amour

**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
Samedi 13 février, de 12 h à 16 h

Vous voulez écrire des mots d'amour pour la Saint-Valentin. Des bénévoles des Ateliers mot à mot du SAC Anjou vous aideront à trouver le mot juste. Le matériel est fourni.

### Les Scientifines

#### Marbrer du papier

**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
Dimanche 28 février, à 13 h 30  
Pour les 6 à 12 ans  
Inscriptions obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> février

Faites vivre à vos jeunes une expérience inoubliable en leur permettant de jouer avec la science... tout en apprenant.

### Atelier d'écriture hip-hop avec Webster

**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
Vendredi 12 février, à 18 h 30  
Pour les 12 à 17 ans

**Inscriptions obligatoires au comptoir du prêt**

Atelier d'écriture pour stimuler la créativité des jeunes et leur donner des outils pour exprimer poétiquement leurs émotions.

## Activités pour adultes

### Musclez vos méninges

**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
Tous les mercredis du 9 mars au 11 mai, à 10 h

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
Tous les jeudis du 10 mars au 12 mai, à 10 h  
Inscriptions obligatoires à compter du 8 février



Vous voulez muscler votre cerveau dans une atmosphère détendue. Vous cherchez une activité sociale, informative et amusante. Ces ateliers combinent trucs, activités et conversations pour garder vos neurones actifs.

### Les Matinées rencontre

#### La sécurité personnelle

**Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil**  
Lundi 22 février, à 10 h 30

Une présentation de l'agente Josée Laganière.

## Activités culturelles

### Exposition

### Rose-Aimée Renaud-Fontaine



**Du 24 février au 27 mars**  
aux heures d'ouverture de  
la bibliothèque Jean-Corbeil  
**Galerie d'art Goncourt, 7500, avenue Goncourt**

Une aquarelliste angevine dont le parcours de création passe du croquis de mode à la pratique du dessin, de la peinture à l'huile et de l'aquarelle. Vernissage le jeudi 25 février, à 19 h, durant lequel un vin d'honneur sera servi.

### Théâtre jeune public

### Gargouille la grenouille

**Samedi 13 février, à 11 h**  
**Centre communautaire d'Anjou**  
Pour les 3 à 8 ans

**Laissez-passer disponibles 1 h avant le spectacle.**



Gargouille la grenouille est bien triste: Papa Quenouille lui a annoncé que, pour bien grandir, elle doit manger ses meilleurs amis les insectes. Mais ces derniers vont s'avérer bien précieux pour sauver le marais où vit ce petit monde. Un spectacle interactif qui fait danser, chanter et participer les enfants et... même les plus grands.

### Billard, bocce et pétanque

### Activités libres au boulodrome d'Anjou

Le boulodrome du Centre communautaire d'Anjou est ouvert à tous selon l'horaire ci-dessous jusqu'au 23 juin prochain. Venez vous divertir en famille.

#### Activités libres...

##### pour les 14 ans et plus

Lundi, mercredi et vendredi, de 18 h à 22 h  
Mardi, de 19 h à 22 h  
Jeudi, de 10 h à 22 h  
Samedi et dimanche, de 10 h à 17 h

##### pour les familles

Samedi et dimanche, de 10 h à 13 h  
Les enfants de 10 à 13 ans doivent être accompagnés d'un parent.

La carte de citoyen de l'arrondissement est requise, sinon des frais de 1 \$/enfant et de 2,50 \$/adulte seront exigés. Quelques équipements destinés à ces jeux sont disponibles au comptoir d'accueil.

**Renseignements : 514 493-8222.**

## Soirées-concert Anjou

L'arrondissement d'Anjou est fier de vous offrir des concerts diversifiés pour vous faire découvrir les talents d'ici avec deux formations exceptionnelles.

### Toukara-Lavoie Trio

**Jeudi 11 février, à 19 h 30**

**Centre communautaire d'Anjou**



**Entrée libre. Laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.**

Colorée par les origines de ses musiciens, la musique du trio s'inscrit dans une démarche de métissage des cultures. Diely Mori Toukara (kora et guitare) vient d'une famille malienne de griots, Estelle Lavoie (kora et guitare classique) a été formée au Conservatoire de Québec et Mohamed N'Diaye (percussions) partage son temps entre la Guinée et le Québec.

### Duos et duels

**Jeudi 25 février, à 19 h 30**

**Église Jean XXIII**

**Coût : 10 \$.**

**Billets disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.**



En couple sur scène et dans la vie, la harpiste Valérie Milot et le violoniste Antoine Bareil livrent une performance pleine de complicité et d'humour allant jusqu'à un intense duel de cordes. Une expérience inoubliable pour le spectateur qui se délecte de ces tendres affrontements.